

La Bibliothèque publique et universitaire en 1935

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **14 (1936)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE EN 1935

Directeur: M. Frédéric GARDY.



La Bibliothèque s'est accrue, par dons, achats et échanges, de 7.130 volumes, 2.250 brochures et 12.278 thèses et autres publications universitaires, ainsi que de documents manuscrits et d'estampes.

PRINCIPAUX DONNÉS ET ACHATS.

A. *Imprimés.*

Dons. — La Bibliothèque a reçu entre autres les dons suivants:

De M^{me} P. AMEY, un exemplaire de la *Vie de Rancé* de Chateaubriand, avec envoi d'auteur autographe.

De M. le prof. Dr Albert JENTZER, 173 volumes et 27 brochures (médecine et divers).

De M. le prof. Adolf KELLER, 138 volumes et 19 brochures (théologie).

Des héritiers de M^{lle} MARTIN-ACHARD, 272 volumes (littérature anglaise, etc.), provenant de la bibliothèque de Jean-Alexandre Martin-Lucadou (1778-1853) et de celle d'Alexandre-Jules Martin-Achard (1822-1887).

Du COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, 198 volumes et 26 brochures (périodiques).

De la FACULTÉ DE MÉDECINE, 101 volumes.

De la RÉDACTION DU « JOURNAL DE GENÈVE », 107 volumes et 88 brochures.
De l'UNIVERSITÉ, 183 volumes, 104 brochures et 12.278 thèses et pièces académiques.

Le COMITÉ DE LA SALLE HARVEY a mis à la disposition de la Bibliothèque la somme de 1.500 francs pour achat d'ouvrages concernant l'Angleterre et les relations anglo-genevoises.

Enfin, grâce au FONDS AUXILIAIRE, la Bibliothèque a pu acquérir la bibliothèque de l'Institut d'études slaves et s'est enrichie en outre de plusieurs imprimés rares, parmi lesquels :

1. Un incunable genevois, le *Confessionale* de saint Antonin (1389-1459), archevêque de Florence, fondateur du couvent de Saint-Marc, auteur de plusieurs ouvrages de théologie morale. Ce traité sur la confession, qui est suivi du *Titulus de restitutionibus*, a eu de nombreuses éditions. Celle de Genève a été imprimée par Louis Cruse vers 1480¹. Le titre de l'exemplaire qui est devenu la propriété de la Bibliothèque est orné d'armoiries et de rinceaux peints.

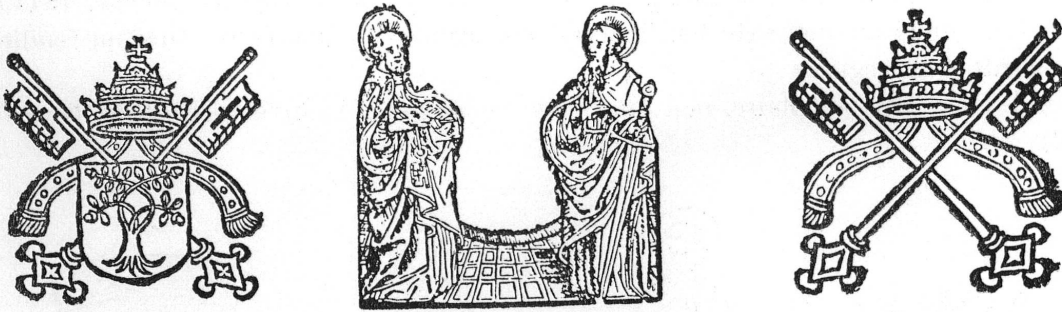
2. Les « Règles et ordonnances » publiées par le pape Léon X au début de son pontificat (mars 1513), sous le titre : *Regulæ: ordinationes et constitutiones Cancellarie Leonis pape...*, imprimées à Genève en caractères gothiques par J. Vivian, 16 ff. n. ch., pet. in-4°. C'est le seul exemplaire connu de cette édition.

3. Six pièces en latin, imprimées à Genève, provenant de la bibliothèque Th. Dufour :

a) Lettres d'indulgence en faveur de ceux qui contribueront à la reconstruction de l'église et du couvent de Pont-de-Beauvoisin, de l'ordre du Mont Carmel, entièrement détruits par un incendie. Analyse d'une bulle du pape Jules II, délivrée à Rome en juillet 1504 et attestée à Genève, le 15 septembre de la même année, par François, évêque d'Annaghdown, vicaire général de l'Eglise et évêché de Genève. 1 p. gr. in-fol., 54 lignes. En tête, trois bois représentant les armes de Jules II, la Pentecôte et les armes de Savoie.

b) Lettres d'indulgence et formule d'absolution plénière délivrées par Michael Passara, chanoine de Verceil, protonotaire apostolique, camérier du pape Jules II, commissaire pour la ville et le diocèse de Lausanne, en faveur d'un donateur de la fabrique de l'église de Saint-Pierre, à Rome. Elles sont datées de Lausanne, 6 avril 1509. 1 p. in-fol. obl. de 23 lignes. En tête trois bois, représentant l'un les armes de Jules II, le second saint Pierre et saint Paul, et le troisième les armes du Saint-Siège (*fig. 1*).

¹ Elle est décrite dans le *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, Bd. II (Leipzig, 1926), n° 2111.



Niversis et singulis presentibus litteris inspecturis Michael pastara Canonicus Hercelesii. decreto: n̄ docto: Sedis apostolice
 profonotarius ac sanctissimi in christo patris et dñi nostri dñi Julii divina providentia Pape secūdi Lubienar̄ ac familiaris cōtinuus cōmēsalis
 Decēd ad infra scripta in dicitu a domino illusterrimi dñi ducis Sabaudie et in civitate ac diocesi Mansanen̄ cōmissari⁹ Salutē in dño. Et adeptis
 spiritaliū grāiū muneribzque p̄fatus sanctissim⁹ dñs noster libētē ad invitandū xp̄i fideles ad mīe opera; i ad porrigendū man⁹ adiutrices fabricē
 basilice p̄cipis ap̄toꝝ de h̄be per Russas ap̄licas Indulgentie plenarij pio huiusmodi fabrica editas ac publicatas cōcessit. Dilectus noster
 pio salute anime sue frui et gaudere possit vobis fide m̄
 factimus et attestamur h̄cā fecit eundem
 ep̄o q̄ p̄ p̄guedine charitatē dicit fabricē obulit a man⁹ poregit adiutrices supra carūdē s̄ arū applicatū tenorē plenā et liberā facultatē adeptū esse quemlibet idoneū
 confessorē presbyterū securatē vel cuiusvis ordinis et iā mendicantiū regularē et iugēdū q̄ eius cōfessione diligētē audita p̄ cōmissis p̄t̄iā excessibus i delictis ac p̄tis
 quibuslibet quantūcumqz gravibz et eno: mibz etiā sedi ap̄lice referuatis casibz ac c̄suris ecclesiasticis quā i absolutio dute sedi so: et referuatis: p̄t̄iā machinationis
 in p̄sonā s̄mi p̄fatis iniectionis manu h̄c p̄s aut alios sup̄iores p̄atos falsitatis bullarū et litterarū ap̄licarū detactis armō: et aliorū p̄hibitorū ad partes
 infidelū ac senētiarū et censurarū occasione s̄ luminū in se sancte Romane ecclie ac de partibz infidelū ad fideles cōta prohibitorū apostolica delato: i incursarū
 et censurarū ob nō paritionē rei indicatē: aut d̄bitorū satisfactōnē fatarū a quibus absoluti nō debeat nisi p̄ua satisfactōe vel de partis cōsensu semel in vita et in nō
 referuatis casibus tollens quotiēs i p̄t̄iā et in mortis articulo plenariā omnīū peccatorū indulgentiā et remissionē i pendere et penitentiā salutarem in iugere Decēd
 emissa per eū vota quocūqz d̄tamarino et i p̄gressus religionis ac castitatis votis dimittat exceptis in alta pietatis opera commutare. In quorū fide p̄sentes fieri
 et noster sigillū i p̄essione munit fecimus Datū: Anno a natiuitate dñi. M. CCCC. lxx. die Vero: mensis
 pontificatus p̄fati sanctissimi domini nostri domini Julii pape secūdi Anno sep̄o.

Fig. 1. — Lettres d'indulgence (Lausanne, 1509), imprimées à Genève.
 (Réduction de moitié environ).

c) Lettres d'indulgence et d'absolution plénière délivrées par Vualterinus Nicolai et Humbertus Garsi, protonotaires apostoliques, pour le même objet. Datées de Lausanne, [5 avril[15[15]¹. 1 p. in-fol. obl. de 30 lignes. En tête, un bois représentant les armes du pape Léon X.

d) Jugement rendu par trois chanoines de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, Guillaume de Veigy, Louis Sautier et Louis de Menthon, en faveur d'Etienne de Marval, veuve d'Amédée de Duyn, et de ses filles, et signifié à tous ecclésiastiques et notaires des villes et diocèses de Genève, Lausanne, Lyon et Beaune. Fait à Genève dans l'église cathédrale de Saint-Pierre, le 31 mars 1522.

Le jugement est précédé d'une bulle du pape Léon X, datée de juillet 1521, qui délègue à cet effet les trois chanoines ci-dessus désignés.

1 p. gr. in-fol. de 81 lignes. En tête, quatre bois représentant les armes de Léon X, saint Pierre, saint Paul et les armes de Savoie. La partie supérieure des trois derniers a été coupée.

¹ La date est complétée à la main.

Au verso on lit cette inscription manuscrite: « Concystoire de Genève, 1544 », qui fait supposer que cette feuille avait été utilisée comme couverture ou feuillet de garde d'un registre.

Un second exemplaire, non mutilé, se trouve aux Archives d'Etat de Genève (fig. 2).



FIG. 2. — Jugement rendu par trois chanoines de l'église de Saint-Pierre de Genève (1522). Imprimé à Genève. (Réduction de moitié).

e) Lettres d'indulgence du pape Clément VII, résultant d'une décision prise en 1529 en faveur de la Croisade et accordant rémission plénière des péchés à tous ceux qui prendront part en personne à la guerre contre les Turcs, aux côtés de Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, ou qui armeront à leurs frais un cavalier ou un fantassin, etc. L'indulgence est conférée à « R^{us} Franciscus de Vernetis canonicus ecclesiae cathedralis beate Marie Virginis (Lausannensis ?) », en date du [8 avril] 15[31]¹. Elle est signée: « De Lustriaco vicarius. »

1 p. gr. in-fol. de 68 lignes. En tête une croix, au bas le sceau de la croisade portant une croix avec l'inscription « Ave spes unica ».

f) Bulle du pape Clément VII, datée de Rome, 14 juin 1532, ordonnant un jeûne et des prières à l'occasion des progrès de l'armée turque.

1 p. in-fol. de 57 lignes. En tête trois bois: saint Pierre, les armes du pape Clément VII, et saint Paul. Le bois qui représente les apôtres est le même que celui

¹ La date est complétée à la main.

du jugement des chanoines de 1522 (ci-dessus, lettre *d*)), mais il a été coupé en deux morceaux.

La bulle porte la signature imprimée: « Evangelista. B. Motta ».

Ces six documents sont imprimés avec les caractères gothiques utilisés par les imprimeurs genevois Cruse, Belot et Köln.

Quatre d'entre eux (*b*, *c*, *e* et *f*) proviennent des papiers de la famille de Vanteri, à Monthey, et avaient été acquis par H.-L. Bordier; ils avaient passé de sa bibliothèque dans celle de Th. Dufour.

B. *Manuscripts.*

Dons. — De M^{me} P. AMEY et de son fils, 18 lettres autographes de M^{me} de Chateaubriand à M^{lle} Henriette Amey (1831-1845); 9 billets de Bonstetten à la même.

De M. L. MOGEON (Lausanne), notes sténographiques de Paul Moriaud.

De M^{mes} Ch. ODIER et Pierre DEVOLUY (Paris), notes sur la littérature provençale, rédigées par Jules Ronjat.

Dépôt. — De M. Maurice CHAUVET, documents relatifs à Abraham Joly (1748-1812) et à sa famille et divers.

Achats. — « Affaires politiques genevoises (1766-1768) »; 1 volume.

Lettres de Jean-Etienne Liotard et du général Dufour.

Un exemplaire de l'*Escalade de 1602, ballade historique*, par H.-Fréd. Amiel (2^{me} édition, 1876), avec corrections et additions manuscrites de l'auteur.

C. *Portraits, estampes, etc.*

Dons. — De M^{me} P. AMEY, une silhouette de Chateaubriand.

De M. Etienne JOUKOWSKY, un buste en plâtre du général Jomini, par Raphaël Lugeon.

Achats. — Une carte manuscrite du commencement du XVII^e siècle, représentant le « Lac de Genève et tout le pays circonvoisin », (1 m. × 1 m. 60) ¹.

« Montée de M. de Saussure sur la cime du Mont-Blanc », gravure à l'aquatinte par Volz.

Portrait d'Alexandre Calame, dessiné par Guglielmo Rubio; portraits gravés de Necker; anciens plans gravés de Genève, etc.

¹ Voir *B. H. G.*, t. VI, livr. 1 (1935), p. 99-100 (communication de M. Louis Blondel à la Société d'histoire de Genève).

BUDGET.

Les ressources financières mises à la disposition de la Bibliothèque par le budget municipal ont été singulièrement réduites ces dernières années. Alors que les crédits prévus pour les acquisitions et la reliure ascendaient au total (en chiffres ronds) à 58.000 francs en 1934, ils ont été ramenés en 1935 à 46.500 francs. Pour 1936, ils sont prévus à 40.000 francs seulement. L'Etat qui avait supprimé dans le budget de 1935 son allocation de 15.000 francs, l'a rétablie dans celui de 1936, mais au montant de 7.000 francs seulement, minimum prévu par une convention passée en 1895 entre l'Etat, la Ville et la Société académique. En revanche, la Ville a réduit sa propre participation de plus de 13.000 francs, sans parler des réductions opérées sur d'autres postes du budget. Le petit fonds de réserve de la Bibliothèque a donc dû être mis à contribution assez fortement en 1935 et devra l'être plus encore en 1936.

Diverses ressources extrabudgétaires viennent, il est vrai, compenser dans quelque mesure, et pour certaines disciplines, l'insuffisance du budget officiel. Le Fonds Gustave Moynier, géré par la Société académique, paie l'abonnement à une cinquantaine de revues de sciences sociales et économiques; la Commission des fonds universitaires, les revenus de divers dons et legs, fournissent un appoint appréciable aux disciplines enseignées dans la Faculté des lettres, spécialement aux sciences historiques et philosophiques; la Société médicale et la Faculté de médecine contribuent largement à enrichir le département qui les intéresse, surtout en revues et journaux. Enfin, le Fonds auxiliaire de la Bibliothèque permet à celle-ci l'acquisition d'ouvrages rares et coûteux. Mais ces concours bénévoles et très appréciés qui, pour la plupart, sont offerts à la Bibliothèque depuis plusieurs années, et d'autres occasionnels, sont loin de combler le déficit qui résulte de la diminution soit des crédits de la Ville et de l'Etat, soit de la part prélevée sur les revenus du Fonds Brunswick.

Ces restrictions budgétaires, de même que la diminution du personnel imposée à la Bibliothèque (suppression de deux postes d'assistantes), sont d'autant plus regrettables qu'elles coïncident avec une augmentation de la consultation. On a donné en communication dans les salles de travail plus de 36.000 volumes, contre 28.000 en 1934, et à domicile plus de 24.700 volumes contre 22.700 en 1934.

EXPOSITIONS.

Les expositions temporaires suivantes ont eu lieu à la Salle Lullin:

En février, lettres de Napoléon I^{er}.

En mars, documents relatifs à Victor Hugo à l'occasion du cinquantenaire de sa mort, avec le concours obligeant de la Société d'instruction mutuelle et de plusieurs particuliers, qui ont aimablement prêté des pièces de leurs collections.

En juin et juillet, documents relatifs aux origines de la Réforme à Genève, à l'occasion du jubilé de 1535, provenant en partie du Musée historique de la Réformation, des Archives d'Etat et de la Compagnie des Pasteurs.

Exposition commémorative du 2^{me} millénaire d'Horace, à l'occasion de la réunion de la Société d'études latines, avec l'obligeante collaboration de M. le prof. André Oltramare; les bibliothèques de la Ville de Berne, d'Einsiedeln et de Saint-Gall (Vadiana) avaient bien voulu prêter des manuscrits et imprimés précieux.

En septembre, documents relatifs à Chateaubriand et à ses séjours à Genève à l'occasion de l'inauguration de son buste et de la réunion de la Société Chateaubriand de Paris; les documents exposés provenaient en partie des Archives d'Etat et des collections de M^{me} P. Amey, de M. Jean Lullin et de M^{me} Ch. Sarasin, qui les avaient obligeamment prêtés.

En novembre et décembre, guides et livres de poste anciens.

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT.

Après de longues études et l'établissement de plusieurs projets successifs, qui durent être abandonnés à cause de leur coût trop élevé, l'Etat, la Ville et la Société académique ont accepté d'un commun accord les plans élaborés par MM. Peyrot et Bourrit, architectes, et qui prévoient l'installation de magasins de livres dans la partie inférieure de l'annexe et dans le sous-sol de l'aile Sud, et l'aménagement, à l'usage de l'Université, de trois étages de l'aile Sud et d'une partie du rez-de-chaussée de l'aile Nord.

La Société académique, qui avait fait les frais des études préliminaires, prend à sa charge la dépense totale, devisée à 280.000 francs.

Une convention a été signée en décembre entre les trois parties.

Cette solution, sans être aussi favorable que les projets précédents, augmente sensiblement la capacité d'accroissement de la Bibliothèque, tout en favorisant la concentration des collections et des services, et permettra à plusieurs Facultés de se développer et de profiter plus commodément des ressources de la Bibliothèque.

Le geste généreux de la Société académique est intervenu à point pour permettre à la Bibliothèque de sortir d'une situation qui empirait chaque jour.

